



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilbert MENUT	M. Didier MARTIN	M. Claude PICARD
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Yves BERTELOOT	M. Pierre LAMBOROT	
M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT	

## *Membres absents :*

Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE
M. Mohammed IZIMER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Myriam BERNARD	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT.

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**PHARMIMAGE - Plate-forme de SPECT Imaging du petit animal - Convention avec l'Université de Bourgogne**

Par délibération en date du 15 mai 2008, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a confirmé qu'elle soutiendrait financièrement, aux côtés des partenaires locaux, les investissements nécessaires aux projets de R&D Pharmimage inscrits au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013. La signature d'une convention cadre le 8 janvier 2009 entre l'Etat, l'Université de Bourgogne, le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) et les collectivités locales, est venue concrétiser cet engagement.

Pour mémoire, cette convention précise le plan de financement des investissements concernés :

- le coût des investissements du GIE (bâtiment Cyclotron, bâtiment radio-marquage, Cyclotron et équipements), pour 4,550 M€ ;
- le coût d'équipement de la plate-forme pré-clinique du CGFL, pour 1,185 M€ ;
- les charges de fonctionnement du GIE pendant 5 ans, évaluées à 1,3 M€.

Le projet est porté par le GIE créé en 2008, qui regroupe le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon (CHU), le Centre régional de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc (CGFL), la filière de valorisation de l'Université de Bourgogne (uB-Filiale) et les entreprises Oncodesign, CCITI (Centre de Compétences international en Télé-Imagerie) et CheMatech.

Un des éléments essentiels au développement du projet Pharmimage, concerne l'imagerie scintigraphique du petit animal. Il est ainsi envisagé de mettre en place une plate-forme destinée à la SPECT (tomographie par émission monophotonique) du rat, de la souris et du lapin.

La SPECT, méthode d'imagerie non invasive, est un outil précieux pour le développement et la validation de nouvelles molécules thérapeutiques. Elle sera localisée au CGFL, qui fournira les locaux et leur aménagement, ainsi que la prise en charge de la radioprotection.

L'usage de cette plate-forme sera mutualisé au bénéfice des laboratoires de recherche impliqués dans les projets d'imagerie ainsi que des entreprises implantées à Dijon.

L'installation de cette plate-forme SPECT est prise en charge par l'unité de recherche, LE2I (Laboratoire Electronique Informatique et Image) - UMR CNRS 5158 de l'Université de Bourgogne.

Le coût total du projet s'élève à 1.185.000 € TTC (voir annexe financière). Conformément à la convention cadre, le plan de financement sera le suivant :

<i>Financiers</i>	<i>Montant sollicité</i>	<i>% de participation</i>
Etat (DRRT)	350.000 €	29,5
FEDER	295.000 €	24,9
Région Bourgogne	180.000 €	15,2
Département de la Côte d'Or	180.000 €	15,2
Communauté de l'Agglomération dijonnaise	180.000 €	15,2
<b>Total</b>	<b>1.185.000 €</b>	<b>100</b>

Comme le prévoit l'article 6 de la convention cadre, l'attribution des subventions au porteur de projet de la plate-forme SPECT, doit faire l'objet d'une convention spécifique entre les partenaires financiers et l'Université de Bourgogne.

Il est proposé de confirmer le soutien financier du Grand Dijon au projet de plate-forme SPECT, à hauteur de 180.000 €. Une convention avec l'Université de Bourgogne viendra préciser les modalités de versement de cette aide.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de confirmer** le soutien financier de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans le cadre du projet Pharmimage, à la réalisation de la plate-forme SPECT, à hauteur de 180.000 € ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre l'Université de Bourgogne et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise précisant les modalités de versement de cette subvention d'équipement ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

Convocation envoyée le 7 mai 2009  
Publié le 15 MAI 2009  
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

15 MAI 2009



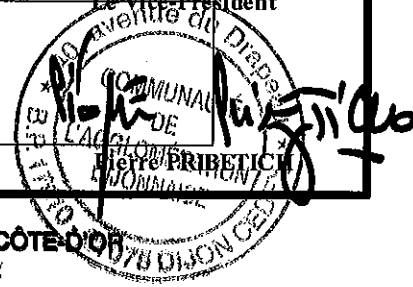
Vu pour être annexé à la délibération n° 22  
du Conseil de Communauté du 14 mai 2009  
Dijon, le

15 MAI 2009

Pour le Président,  
Le Vice-Président

## **PLATE-FORME SPECT**

*Imaging du petit animal*



## **CONVENTION**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

15 MAI 2009

Entre les soussignés

**La Communauté de l'Agglomération dijonnaise**, 40 avenue du Diapèau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, ci-après dénommée le Grand Dijon, représentée par son Président, *François Rebsamen*, en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du

d'une part,

et

**L'Université de Bourgogne**, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX, ci-après dénommée l'UB Dijon, représentée par sa Présidente, *Sophie Béjean*

d'autre part,

### **PREAMBULE**

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Le projet PharmImage est un projet transversal (pharmacologie, chimie, informatique, électronique, physique, biologie, nanotechnologie, médecine ...) dont les applications concernent tous les domaines de la santé et de la recherche.

Inscrit au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et soutenu par les collectivités territoriales, le projet PharmImage a pour but de développer un centre unique d'imagerie en le dotant des équipements et des bâtiments nécessaires à son positionnement comme leader européen dans le domaine.

Parmi les investissements financés par différents porteurs de projet, est recensée une plate-forme SPECT du petit animal, méthode d'imagerie non invasive, qui s'avère un outil précieux pour le développement et la validation de nouvelles molécules thérapeutiques.

Cette plate-forme mise en place par l'Université de Bourgogne, sera localisée au Centre Georges-François Leclerc. L'usage en sera mutualisé au bénéfice des laboratoires de recherche impliqués dans les projets d'imagerie, ainsi que des entreprises implantées à Dijon.

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement de la participation du Grand Dijon, au programme d'investissements « plate-forme SPECT » réalisés par l'UB Dijon.

### **Article 2 : Financement du projet**

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

<b>EQUIPEMENT TTC</b>		<b>FINANCEMENT</b>		
Equipements « chimie »	80.326 €	Etat (DRRT)	29,5	350.000 €
Cellule et radioprotection	283.215 €	FEDER	24,9	295.000 €
Système Camera	550.997 €	Région Bourgogne	15,2	180.000 €
Stabulation des animaux	67.196 €	Département de la Côte d'Or	15,2	180.000 €
Matériel analytique milieu radioactif	67.810 €	Grand Dijon	15,2	180.000 €
Divers équipements	135.458 €			
<b>TOTAUX</b>	<b>1.185.000 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>100 %</b>	<b>1.185.000 €</b>

### **Article 3 : Versement de la subvention communautaire**

#### **Article 3.1 – Modalités de versement de la subvention**

Le Grand Dijon s'engage à verser une subvention d'équipement de 180.000 €, représentant 15,2 % d'une dépense estimée à 1.185.000 € TTC.

La somme allouée à l'UB Dijon sera versée en deux fois :

- Acompte de 90.000 € après signature de la présente convention ;
- Solde de 90.000 € sur présentation par l'UB Dijon, d'un décompte de l'opération, accompagné des factures acquittées.

#### **Article 3.2 – Reversement**

Le reversement pourra être exigé en cas de non-respect de tout ou partie des obligations mises à la charge du bénéficiaire au titre de la présente convention, notamment si les sommes versées ont été utilisées à des fins autres que celles faisant l'objet de la convention.

Si le coût définitif de l'investissement est inférieur au montant global retenu, la participation allouée par le Grand Dijon sera calculée au prorata des dépenses effectivement supportées par l'UB Dijon.

#### **Article 4 : Engagement du bénéficiaire**

##### **Article 4.1 – Réalisation du projet**

L'UB Dijon s'engage à employer l'intégralité de la subvention à l'acquisition et à la mise en place des équipements figurant à l'annexe 1 de la présente convention, à l'exclusion de toute autre opération.

La mise en place de cette plate-forme SPECT sera réalisée dans un délai maximum de deux ans, à compter de la date de signature de cette convention.

##### **Article 4.2 – Information et contrôle**

L'UB Dijon s'engage à transmettre toutes les informations utiles sur les acquisitions effectuées au travers d'un décompte de l'opération faisant apparaître le montant global des investissements effectivement réalisés, leur date d'acquisition et de mise en service. Le versement du solde de la subvention allouée interviendra dès production de ces documents.

L'UB Dijon s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par le Grand Dijon de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

#### **Article 5 : Communication**

L'UB Dijon s'engage à mentionner le soutien financier du Grand Dijon à cette opération dans ses relations avec la presse et à apposer le logo type du Grand Dijon sur tous supports de communication.

#### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans à compter de la date de signature par le représentant du Grand Dijon.

#### **Article 7 : Attribution de juridiction**

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux  
Dijon, le

**Pour la Communauté de l'Agglomération  
dijonnaise,  
Le Président,**

**Pour l'Université de Bourgogne,  
La Présidente,**

**François REBSAMEN.**

**Sophie BÉJEAN.**

## ANNEXE FINANCIERE

	Equipements		Financements	
	HT	TTC		
<b>Chimie « froide »</b>				
1. Matériel de synthèse			Etat (DRRT)	350 000 €
Verrerie	5 280 €			
Agitation et chauffage	2 812 €		FEDER	295 000 €
Pipetage	650 €			
Evaporation	4 580 €		Conseil général de la Côte d'or	180 000 €
Filtration	1 730 €			
Pesage	1 200 €			
Petit matériel	500 €		COMADI	180 000 €
2. Matériel pour études physico- chimiques			Région de Bourgogne	180 000 €
Verrerie	600 €			
Pipetage	400 €			
Agitation et chauffage	2 915 €			
Pesage	3 800 €			
Potentiométrie et spectroscopie UV- visible	6 500 €			
Bains thermostatés	3 780 €			
Petit matériel	250 €			
3. Autre matériel pour la chimie				
Centrifugation	5 500 €			
Stockage de solvants	1 400 €			
Etuve	930 €			
<b>Chimie « chaude »</b>				
Matériel de synthèse				
Verrerie	1 800 €			
Agitation et chauffage	700 €			
Pipetage	650 €			
Filtration	1 730 €			
Petit matériel	150 €			
Pesage	1 200 €			
Autre matériel pour la plateforme SPECT				
Congélation (localisation CGFL)	7 225 €			
Lyophilisateur	10 880 €			
<b>TOTAL CHIMIE HT</b>		<b>67 162 €</b>		<b>80 326 €</b>
Cellule d'éluion blindée 50 mm avec accessoires Medisystem	218 574 €			261 415 €
Pailasse HPLC 2000 mm Medisystem	13 386 €			16 010 €
Moniteur de contamination bêta gamma	4 842 €			
<b>TOTAL CELLULE ET RADIOPROTECTION</b>		<b>236 802 €</b>		<b>283 215 €</b>
SPECT 2 têtes	400 000 €			
Scanner X	100 000 €			
2 systèmes souris	9 000 €			
2 Systèmes rats 3400 €	8 000 €			



Cellule imagerie rat	3 400 €			
Anesthésie Minerve	19 975 €			
Cellule imagerie animaux 3 kg	8 000 €			
Imagerie multiple	1 000 €			
Collimateurs parallèles	10 000 €			
Détecteur de radioactivité pour HPLC	- €			
TLC scanner	22 000 €			
Remise	- 8 800 €			
Remise	- 111 875 €			
<b>TOTAL SYSTEME CAMERA</b>		<b>460 700 €</b>	<b>550 997 €</b>	
3 armoires jour nuit dépression surpression + alarme	28 684 €			
Autoclave	27 500 €			
<b>TOTAL STABILISATION DES ANIMAUX</b>		<b>56 184 €</b>	<b>67 196 €</b>	
FPLC Akta	13 370 €			
Consommables FPLC	10 000 €			
Informatique FPLC	2 410 €			
HPLC Agilent	23 417 €			
50 colonnes 150 euros	7 500 €			
<b>TOTAL MATERIEL ANALYTIQUE MILIEU RADIOACTIF</b>		<b>56 697 €</b>	<b>67 810 €</b>	
CRYOSTAT LEICA	34 044 €	34 044 €	40 717 €	
ETUVE CULTURES CELLULAIRES	15 457 €	15 457 €	18 487 €	
INCUBATEUR CO2		16 108 €	19 266 €	
INFORMATIQUE, 3PC logiciels et accessoires		3 305 €	3 953 €	
ANESTHESIE (devis Bioscan)		19 975 €	23 890 €	
divers (0,5%)		4 952 €	5 923 €	
provisions pour augmentations de tarifs 2008 - 2009 (2%)		19 416 €	23 222 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>990 808 €</b>	<b>1 185 000 €</b>	<b>1 185 000 €</b>